

UN STATUT D'AUTONOMIE POUR LA CORSE

CONTRIBUTION DE PIERRE GHIONGA

AUTONOMISTE NON NATIONALISTE

1/ POURQUOI UN STATUT D'AUTONOMIE :

- *L'Histoire*
- *La Géographie et donc la Géopolitique*
- *Nos deux Langues*
- *La Culture*

2/ COMMENT :

- *Inscription de la CORSE dans un Titre de la Constitution Française*
- *Reconnaissance du Peuple Corse partie intégrante du Peuple français*
- *Co-officialité Territoriale de la Langue Corse*
- *Un Statut de Résident régulant l'accès au foncier*

3/ COMPETENCES DE LA CORSE DANS LE NOUVEAU CADRE INSTITUTIONNEL :

Hormis la Justice, l'Armée, la Diplomatie, l'administration des Finances, la Police Judiciaire et Financière , la régulation de la Presse écrite audiovisuelle et des médias sociaux,toutes les autres compétences sont déléguées à la Corse., à savoir :

- *La Santé y compris l'Assurance Maladie , le Social.*
- *L'Education*
- *La Langue Corse*
- *La Culture*
- *La Politique environnementale (AFB, CL,RN,ONF, AMP)+ Eau (comité de Bassin corse+ Agence de l'Eau Corse)*
- *Les transports : maritime, aérien ,routes*
- *L'Energie*
- *L'Emploi et la Formation*
- *La jeunesse et le Sport*
- *Economie*
- *Agriculture et Pêche*
- *Monde associatif*

- ***Dotations aux communes et aux intercommunalités***

- ***Découpage administratif du territoire :***

. Disparition des Départements et arrondissements donc des Préfets et sous-préfets ,La République étant représentée par un Commissaire de la République qui assure le respect de l'égalité de tous devant la loi.

. Création de 9 Néo-Pieve dont les instances dirigeantes seront élues au suffrage universel direct et auxquelles seront déléguées certaines compétences par exemple le Social et l'Urbanisme.

- ***La Sécurité Civile***

- ***Création d'une Police Territoriale de l'environnement et d'une police Territoriale ayant les compétences des Polices municipales***

4/ POUVOIR LEGISLATIF :

Droit de Légiférer dans tous nos domaines de compétences dans le respect de la Constitution Française.

5/ FINANCEMENT DE L'AUTONOMIE :

Plus de Dotations d'Etat

la Corse recevant le pourcentage d'impôts prélevés sur le territoire correspondant aux compétences dévolues (IR , CSG TVA TABACS CARBURANTS ...)

Un fond pérenne de péréquation (ou de compensation des handicaps) tenant compte des grands retards structurels et du revenu par habitant inférieur à la moyenne nationale.

Les dotations aux communes et aux NéoPieve sont garanties par la loi.

6/ UNE ORGANISATION DE LA CDC.

Un Bi-Camérisme sera mis en place :

-Les deux chambres élisant un Gouvernement dont le Président

exerce le pouvoir exécutif

Une répartition équitable de l'administration sur tout le territoire sera garantie

CE STATUT REPRESENTANT NON PAS UN ELOIGNEMENT DE LA REPUBLIQUE MAIS AU CONTRAIRE LE DEBUT D'UNE NOUVELLE ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE :

UNE CORSE AUTONOME DANS UNE FRANCE FEDERALE ET DANS UNE EUROPE CONFEDERALE